CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 avril 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérard Pelletier (Hochelaga) présente le 1^{er} rapport du comité permanent de la radiodiffusion, télévision, films et assistance aux arts.

(REMARQUE: Le texte du rapport précité figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

[Plus tard]

—Monsieur le président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M. Laflamme, que le premier rapport du comité permanent de la radiodiffusion, télévision, films et assistance aux arts, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. Réal Caouette (Villeneuve): En français et en anglais.

[Traduction]

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas disposé à ce qu'il soit accepté à l'unanimité.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député d'Hochelaga sait sans doute qu'il lui faut le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit proposée. Comme il ne l'a pas obtenu, elle ne peut être proposée.

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander respectueusement au premier ministre ou au leader de la Chambre, à l'un d'eux ou aux deux, s'ils ne peuvent pas trouver un moyen qui permette au comité de se réunir, au lieu de laisser un député intransigeant contrecarrer la volonté du comité, du Parlement et, à vrai dire, des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES FINANCES

PROLONGATION DE L'EXEMPTION SOUS LE RÉGIME DE LA «SECURITY AND EX-CHANGE COMMISSION»

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les honorables représentants se souviendront que, lorsque j'ai fait rapport à la Chambre sur le comité ministériel mixte canado-américain, le 7 mars, j'ai signalé les pourparlers que nous avions tenus au sujet des règlements que la Security and Exchange Commission projette d'établir en ce qui regarde les valeurs échangées hors bourse aux États-Unis.

J'informe ici la Chambre que, d'après l'annonce publiée par la SEC, l'exemption dont jouissent les étrangers qui émettent des valeurs, est maintenue jusqu'au 30 novembre. Eu égard au laps de temps accordé aux sociétés qui veulent s'inscrire, cette décision signifie qu'aucune société canadienne n'en sera touchée avant avril de l'année prochaine au plus tôt. Le gouvernement applaudit à cette heureuse nouvelle, car elle permet d'entrevoir d'autres pourparlers avec les autorités canadiennes compétentes au sujet de ces questions, et de jeter le fondement de négociations entre le Canada et les États-Unis qui aboutiront à une entente de longue portée qui soit satisfaisante pour les deux pays.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le seul commentaire que je ferai au sujet de l'annonce, c'est que nous devrons, évidemment, en évaluer les répercussions. Il y a là, toutefois, un quiproquo, comme on en trouve d'ordinaire dans d'autres accords fiscaux canado-américains, notamment dans le cas des principes directeurs, et que sais-je encore. Le ministre n'a pas précisé si le Canada a dû consentir des concessions ou s'il s'agit d'une extension pure et simple. Nous n'ignorons pas non plus à quel prix le Canada a obtenu certaines concessions aux termes de la loi sur la péréquation des taux d'intérêt.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de l'annonce que vient de faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Cela retarde les modifications projetées aux termes des règlements de la SEC, ou Commission du change et des valeurs. Toutefois, j'espère que le gouvernement prendra toutes